



CT de l'UJM du 18 mai 2020 - Compte rendu

Informations sur le « PRA » (Plan de reprise des activités)

Nombres de personnels concernés

- Enfin un chiffre, comme demandé par FO plusieurs fois (protéger les personnels commence par la connaissance du nombre de personnels à protéger) : une centaine de personnels seraient concernés par la reprise sur site.
- Par ailleurs une centaine d'agents environ sont considérés comme personnels vulnérables.

Matériel

Une soixantaine de PC portables remis. Possibilité pour les personnels de venir récupérer du matériel nécessaire pour travailler correctement.

Protections

- Masques « grand public ». Pour FO ESR 42 ce n'est pas suffisamment protecteur. L'UJML a commandé des masques chirurgicaux mais en attente.

Heures d'enseignement

Il y a toujours des problèmes de décompte, au moins dans certaines composantes.

- La présidence indique que les heures complémentaires des statutaires seront payées en juillet. Mais sa position vis-à-vis du paiement des heures ne paraît pas claire : pour elle il faut qu'il y ait validation de ces heures.

-> FO ESR 42 a rappelé la teneur de son courrier qui comportait une question à ce propos, courrier auquel la présidence a répondu par écrit le 6 avril.

La question était que « la durée des absences soit assimilée à du travail effectif [...] pour les heures d'enseignement prévues et, pour ce qui concerne les titulaires, déposées en début d'année. »

La réponse écrite de la présidence a été : « **Les heures prévues sont prises en compte au titre de la continuité pédagogique y compris les heures complémentaires.** »

-> Dès lors, **il n'y a pas à finasser : toutes les heures prévues doivent être prises en compte**, quelles que soient les modalités de la « continuité pédagogique ». FO ESR 42 aidera tous les collègues qui se trouveraient en butte à un refus de validation de leurs heures, au niveau de leur composante comme au niveau de l'UJM.

- Problème aussi pour le paiement des **heures des vacataires**. La présidence évoque des vacataires qui n'auraient « pas voulu » faire de travail à distance !

-> C'est un faux problème : pour FO ESR 42, là aussi, il faut considérer que toutes les heures prévues en début d'année ont été faites.

Avis sur la campagne d'emplois contractuels 2020

Contractuels BIATSS, contractuel enseignants : 73,3 ETP au total, dont 21 BIATSS, 23,3 contrats LRU enseignants et EC. Et par ailleurs 19 ATER, 9 lecteurs, 1,5 PAST.

-> Pour FO ESR 42, les contrats LRU enseignants sont de l'exploitation. Il faut la titularisation sur poste de ces collègues. Par ailleurs les contrats qui servent à compenser des déficits très momentanés, ainsi des ATER, ne sont pas en nombre suffisant.

-> FO ESR 42 : *Vote contre. Autres syndicats : vote pour.*

Mise en place du service "innovation et entrepreneuriat" au sein de TSE

Mise en place de ce nouveau service en y consacrant de surcroît un ETP supplémentaire (contractuel).

-> Pour FO ESR 42, il n'y a aucune nécessité de créer un service supplémentaire, surtout consacré à « innovation et entrepreneuriat » (qui n'est certes pas la mission première de l'université), en y consacrant de plus un ETP supplémentaire, et sous forme contractuelle ; alors qu'il y a sans doute bien d'autres choses plus nécessaires et urgentes à faire à l'UJM.

-> FO ESR 42 : *Vote contre.*

Réorganisation service Scolarité médecine

Comme dans d'autres services Scolarité d'autres composantes, mise en place d'un responsable de scolarité (cat. B).

-> *A priori, réorganisation pour plus d'efficacité. Mais en l'absence d'informations précises sur les conséquences concrètes de cette réorganisation, les représentants FO ESR 42 se sont abstenus.*

Modifications des statuts de la COMUE

Il s'agit d'une mise en adéquation des statuts de la COMUE avec la réglementation, suite à une condamnation en justice.

-> FO ESR a toujours été contre les PRES puis COMUE, creusets des fusions/restructurations (comme on le voit avec l'IDEX en ce moment). *Vote contre.*

Dématérialisation bulletins de paie

Simplification informatique. FO ESR 42 a demandé que ceux qui n'avaient pas d'accès informatique aisé puissent toujours demander la communication sous forme papier.

-> *Vote FO ESR 42 : abstention.*